

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 22 janvier 2019

## COMMUNIQUÉ

### ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

---

#### **Allocation de rentrée et allocation de solidarité pour la rentrée scolaire en 2019**

**Le gouvernement a arrêté les montants de l'allocation de rentrée scolaire et de celle de solidarité pour la rentrée scolaire en 2019. Ils sont identiques à ceux de 2018.**

Les montants des allocations sont respectivement maintenus à 8 630 francs pour l'allocation de rentrée scolaire du régime des salariés et assimilés, et à 8 613 francs pour l'allocation de solidarité pour la rentrée scolaire.

En 2017, 28 041 enfants ont bénéficié de l'allocation de rentrée scolaire du régime des salariés et 9 081 enfants de l'allocation de rentrée scolaire du régime de solidarité.

\* \*  
\*